

La procédure Loi sur l'eau et ses implications pour les promoteurs aménageurs (IOTA)

OBJECTIFS

Connaître les objectifs fondamentaux de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques.
 Maîtriser les principes réglementaires de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques.
 Identifier les enjeux à prendre en compte, les prioriser suivant la nature des projets.
 Acquérir le processus de réalisation d'un dossier IOTA pour accompagner le BE en charge des dossiers pour le compte du promoteur aménageur.

TYPE DU PUBLIC

Chargé de mission promoteur/ aménageur.

PREREQUIS

Aucun prérequis n'est nécessaire pour suivre la formation.

PÉDAGOGIE

OUTILS ET MOYENS

- > **Méthodes pédagogiques**
Exposés des fondamentaux et exemples d'étude de cas.
- > **Moyens techniques**
PC ou tablette et vidéoprojecteur ainsi que ressources multimédia et paperboard.
- > **Moyens humains**
Un formateur expérimenté sur les sujets eaux et inondations à SOCOTEC Environnement.

ÉVALUATION

- > QCM de validation des acquis sur les points de vigilance à retenir (via Google Forms).
- Un certificat de réalisation est délivré à l'issue de la formation.
- > Cette formation fait l'objet d'une mesure de la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation et les conditions d'accueil, les qualités pédagogiques du formateur ainsi que les méthodes, moyens et supports utilisés.

CONTENU

Matin (3h)

- > **Présentation formation**
- > **Les fondements de la loi sur l'eau**
- > **La procédure d'application**
- > **La constitution d'un dossier IOTA**
- > **La téléprocédure**

Après-midi (4h)

- > **Les doctrines départementales**
- > **La rubrique 2150 et exemple de cas**
- > **La rubrique 3220 et exemple de cas**
- > **Les principes de rédaction du document d'incidences**
- > **L'accompagnement du BE en charge du DLE pour le compte du MO**

MODALITÉS

Durée : 1 jour (7 heures) en présentiel.

Prix : nous consulter.